

COLLÈGE REP+ : Jean MOULIN - ALES

**ACADÉMIE DE MONTPELLIER
RECRUTEMENT EN ÉTABLISSEMENT RELEVANT D'UN RÉSEAU DE
L'ÉDUCATION PRIORITAIRE**

Localisation géographique :

Collège Jean MOULIN 1 Avenue Jean Baptiste DUMAS 30103 ALES

Présentation de l'établissement :

Le réseau d'éducation prioritaire renforcée Jean MOULIN, créé à la rentrée scolaire 2015, rassemble le collège éponyme et dix écoles (quatre écoles maternelles, quatre écoles élémentaires et deux écoles primaires). Trois écoles appartiennent également au secteur du collège mais sans appartenir au réseau. Les évitements du collège pour des affectations dans des établissements d'enseignement relevant du privé se concentrent sur ces trois écoles.

Depuis le classement en éducation prioritaire, les effectifs du collège se stabilisent entre 450 et 470 élèves dont 64 élèves scolarisés en SEGPA et 24 en ULIS, les écoles accueillent environ mille élèves.

Le territoire rassemble plusieurs foyers d'accueil de mineurs isolés ou de familles récemment arrivées en France, ainsi que de nombreux assistants familiaux.

Le réseau scolarise de plus en plus d'élèves en cours de cycle, en cours d'année scolaire, des mineurs non accompagnés, des familles allophones qui nécessitent la mise en place de pédagogies singulières.

Les partenaires, dans le cadre de la Politique de Réussite Educative, sont volontaires mais inégalement répartis sur le territoire et leurs actions semblent parfois isolées.

Le classement en éducation prioritaire a rapidement favorisé les concertations, les projets école-collège ainsi que l'harmonisation des pratiques.

Projet de réseau :

Le projet de réseau s'articule selon quatre axes.

Axe 1 : Un réseau porteur de valeur

Accompagner nos élèves, futurs citoyens responsables
Partager les principes de notre service public d'éducation
Refuser toute forme de violence

Axe 2 : Un réseau qui fait réussir

S'appuyer sur les données et les évaluations pour progresser
Assurer la maîtrise du socle commun pour tous les élèves
Garantir l'équité entre les territoires et les élèves
Intégrer l'orientation dans les apprentissages

Axe 3 : Un réseau qui coopère

Développer la coopération entre élèves
Soutenir le travail collaboratif de la communauté éducative
Collaborer avec les parents
Renforcer la coopération avec les partenaires

Axe 4 : Un réseau accessible, innovant et éco-responsable

Renforcer et rénover l'accompagnement de proximité des personnels
Moderniser l'offre de service aux usagers
S'engager dans une dynamique collective d'éco-responsabilité

Pour prendre connaissance du quotidien de l'établissement vous pourrez vous connecter sur le site internet du collège :

<https://clg-moulin-ales.ac-montpellier.fr/>

Compétences attendues liées au contexte local de travail en réseau d'éducation prioritaire :

- Coopérer et travailler en équipe disciplinaire et interdisciplinaire ;
- Savoir mettre en œuvre dans ses pratiques le référentiel pour l'éducation prioritaire (cliquer [ICI](#) pour télécharger le référentiel pour l'éducation prioritaire) ;
- S'investir dans le cadre de la liaison école-collège ;
- S'engager dans une démarche de formation et de développement professionnel.

Fonctions pouvant être confiées :

- Professeur principal ;
- Responsable de projets favorisant la mise en œuvre de la politique de l'établissement ;
- Missions particulières de référents (référents parcours, Devoirs faits, décrochage...).

Mesures Education prioritaire REP+ :

Indemnitaires

L'affectation en établissement REP+ donne droit à une indemnité annuelle de 4646 euros, ainsi que la prise en compte de ce type d'affectation dans l'avancement de carrière.

Pondération

Chaque heure d'enseignement pour le décompte des maxima de service est affectée d'un coefficient de pondération de 1.1 afin de tenir compte du temps consacré au travail en équipe, aux actions correspondantes, et aux relations avec les parents d'élèves.

Ressources :

Parcours académique m@gistère : [« Enseigner en éducation prioritaire »](#)

Page académique éducation prioritaire : cliquer [ICI](#)